

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 04 juillet 2006 sur le campus de Fouillole

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,
Président de l'Université

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CA

- Membres élus présents ou représentés :

	Nom	Prénom	Secteur Electoral	Pôle	Conseils d'Administration			
					16/01	06/04	04/07	
Collège A : 13	M. NAKOULIMA	Ouseynou	SEN/Médecine	971	■	■	■	
	M. JANKY	Eustache	SEN/Médecine	971	■	■	■	
	M. MERIL	Alex	SEN/Médecine	971	■	■	■	
	M. BRETON	Jean-Marie	SJE/STAPS	971	P	■	■	
	M. RENO	Fred	SJE/STAPS	971	■	■	■	
	M. MAILLE	Claude	IESG/IUT	973				
	M. CLERGEOT	Henri	IESG/IUT	973	■	■	■	
	M. CHALANT	Gérard	IESG/IUT	973	■	■	■	
	M. MAM-LAM-FOUCK	Serge	IESG/IUT	973	■	■	■	
	M. BERNABE	Jean	LSH	972	■		■	
	M. BURAC	Maurice	LSH	972	■	■	■	
	M. VIRASSAMY	Georges	Droit & Economie	972	■	■	■	
	M. CELIMENE	Fred	Droit & Economie	972	■	■	■	

Collège B : 13	M. MOLINIE	Jack	SEN/Médecine	971	■	■	■	
	Mme TROUPE	Marylène	SEN/Médecine	971	■	P	■	
	M. THERESINE	Christian	SJE/STAPS	971	■	P	■	
	M. MAURIN	Alain	SJE/STAPS	971	■	■	■	
	M. KOUADIO	Fily	IESG/IUT	973	■	■	■	
	M. HENRY	Olivier	IESG/IUT	973	■		■	
	M. TAMARIN	Olivier	IESG/IUT	973	P	■	■	
	M. ROBINSON	Jean-Charles	IESG/IUT	973	■	■	■	
	M. SAFFACHE	Pascal	LSH	972	■	■		
	M. CONFIAIT	Raphaël	LSH	972	■	P		
	M. REGENT	Frédéric	LSH	972		■	■	
	M. AGLAE	Marie-Joseph	Droit & Economie	972	■	P	■	
	M. DANIEL	Justin	Droit & Economie	972	■	■	■	

IATOS : 7	Mme NABAJOOTH	Andrée	Guadeloupe	971	■	■	■	
	M. MARLIN	Laurent	Guadeloupe	971	■	■	■	
	Mme TARADE	Yolaine	Guyane	973	■	P	■	
	M. JOSEPH	Yvon	Guyane	973		■	■	
	Mme RAPHAËL	Marguerite	Guyane	973		■	■	
	M. PORTECOP	Olivier	Martinique	972	■	■	■	
	Mme AUMIS	Frédérique	Martinique	972	■	■	■	

	Nom	Prénom	Secteur électoral	Pôle	Conseils d'Administration			
					16/01	06/04	04/07	
Etudiants : 14	Mlle DÔ	Nathalie	SEN/Médecine	971	■	■	■	
	Mlle FELIMARD-MOESTA	Nathalie	SEN/Médecine	971	■	■	■	
	M. JACQUET	Cédric	SEN/Médecine	971		■	■	
	M. CABRION	Gérard	SJE/STAPS	971			■	
	Mlle PONTAC	Magalie	SJE/STAPS	971				
	M. KONG	Johan	IESG/IUT	973		■	■	
	Mlle MATOUTE	Sharley	IESG/IUT	973	P	■	■	
	Mlle SUZIN	Keithleen	IESG/IUT	973	■	■	■	
	Mlle POUVAIT	Audrey	IESG/IUT	973		■		
	Mlle JEAN-BAPTISTE	Marie-Danielle	LSH	972	■		■	
	Mlle COUCHY	Gerty	LSH	972	■	07/04	■	
	M. BARTEBIN	Armaine	LSH	972				
	M. EUTROPE	Jean-Pierre	Droit & Economie	972	■	■	■	
	Mlle LISE	Marie Claude	Droit & Economie	972	P	P		

Personnalités Extérieures:13	M. FALEME	Alex	Conseil Régional	971	P	■		
	Mme LAISIE	Marie - Josée	Conseil Régional	973	■	■	■	
	M. BUISSON	Georges	Conseil Régional	972				
	M. THEOPHILE	Dominique	Conseil Général	971				
	M. LECANTE	André	Conseil Général	973	■	■	■	
	M. SUEBILE	Pierre	Conseil Général	972				
	M. BANGOU	Henri	Ville Universitaire	971				
	M. CLEMENTE	Albert	Ville Universitaire	972		■	■	
	M. CLERVAUX	René	Ville Universitaire	973	■	■	■	
	M. COURBAIN	Jean-Claude	A titre Personnel	971	■	■	■	
	M. DE JAHAM	Roger	A titre Personnel	972	P			
	M. EUZET	Georges	A titre Personnel	973	■			
	M. BOUILLOT	Jean-Louis	PUG	973	■	■	■	

Légende :
 ■ : présent
 P : procuration

▪ Membres élus ayant donné procuration :

COL.	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Observation
A					
B					
Etudiants					
IATOS					
Pers. Ext.					

▪ Membres invités présents :

	Nom	Prénom	Fonction	Conseils d'Administration			
				16/01	06/04	04/07	
Invités	M. DARRAS	Jean-Pierre	Secrétaire Général	■	■	■	
	Mme GRIMBERT	Aline	Agent Comptable	■	■	■	
	M. NARAYANINSAMY	Jacky	Vice-président CEVU		■	■	
	M. MONTAUBAN	Jean-Gabriel	Vice-président CS	■	■		
	M. BERNARD	Didier	Vice-président CUR	■	■	■	
	M. SAINT-CYR	Philippe	Vice-président CUR	■	■	■	
	M. NABAJOTH	Eric	CABINET				
	M. HANOT	Boris	CABINET	■	■	■	
	M. NAKOULIMA	Ousseynou	Directeur SUEPFC		■	■	
	Mme SALOMON	Christiane	Directeur SUMPPS				
	Mme BERNABE	Marie-Françoise	Directeur SCD	■	■	■	
	Mme BILBA	Ketty	Directeur SCUIO-IP	■	R	R	
	Mme FEDEE	Simone	Directeur SUAPS	■		■	
	Mme CARTON	Michèle	Directeur STAPS	■	■	■	
	M. JEAN-BAPTISTE	Georges	Directeur Médecine				
	M. HUISMAN	Olivier	Directeur IESG		■	■	
	M. ROUBAUD	Franck	Directeur IUT	■			
	M. DORVILLE	Max	Directeur IUFG				
	M. PRIMEROSE	Antoine	Directeur IUFG				
	M. PAGO	Gilbert	Directeur IUFG				
	M. MIOSEC	Alain	Recteur - Chancelier	R	R	R	
	M. BLANQUER	Jean-Michel	Recteur - Chancelier	R		R	
	Mme LE MORZELLE	Joëlle	Recteur - Chancelier	R	R	R	

Légende :

- : présent
- R : représenté

Le Président constate le respect du quorum (40/60 puis 44/60 à 10h20) et ouvre la séance à **09 heures**.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

1. Propos liminaires du Président ;
2. Approbation du procès-verbal du CA du 06 avril 2006
3. Affaires financières :
 - a. Présentation et adoption de la Décision Budgétaire Modificative N°2 (DBM N°2) ;
 - b. Présentation de la lettre de cadrage budgétaire de l'exercice 2007 ;
 - c. Présentation et approbation des admissions en non valeur ;
 - d. Présentation et approbation des sorties d'inventaire ;
 - e. Propositions de modification des tarifs du SUEPFC et du CUR de Guyane
 - f. Le principe de gestion des ressources affectées
4. Points juridiques :
 - a. Présentation et approbation des contrats de travail et conventions :
 - Compte-rendu des actes autorisés par délégation,
 - Approbation des engagements exclus de la délégation ;
 - b. Information et approbation de la participation de l'UAG à l'AMUE ;
 - c. Approbation d'une attribution, à titre temporaire, d'un logement de fonction ;
 - d. Présentation et approbation d'une convention entre l'UAG et l'IUFM de Guadeloupe ;
 - e. Présentation et approbation des demandes d'associations étudiantes pour un rattachement de leur siège social à l'UAG ;
5. Présentation et approbation des travaux de la CPE ;
6. Présentation et approbation des propositions du CEVU dont le dossier « LMD » ;
7. Présentation et approbation des propositions du Conseil Scientifique ;
8. Présentation et approbation du Contrat Quadriennal 2006-2009 ;
9. Questions diverses :
 - a. Limitation de la capacité d'accueil en PCEM 1 ;
 - b. Limitation de la capacité d'accueil en STAPS ;
 - c. Présentation et approbation des statuts d'intégration de la BNRMI au SCD ;
10. Intervention du Président

POINT 1 : PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

Le Président précise que ses propos liminaires seront brefs, la plupart des problèmes d'actualité devant être évoqués dans les différents points de l'ordre du jour. Il informe ainsi le Conseil qu'il a été destinataire du Relevé de Constatations Provisoires de la Cour des Comptes. Ce document adressé au Président de l'Université est confidentiel et ne peut à ce stade être rendu public. Il précise qu'il fera parvenir prochainement ses éléments de réponse au Président de la Troisième Chambre de la Cour, l'étape suivante étant la réception du rapport définitif.

D'autre part, il informe le Conseil des avancées dans les échanges avec le Ministère sur l'élaboration du Contrat Quadriennal 2006-2009 et de sa signature prochaine avec le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur (DGES) si les membres du CA adoptent le projet aujourd'hui présenté.

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2006

Après quelques précisions et modifications de forme proposés par les membres du Conseil d'Administration : *le procès-verbal du CA des 06 et 07 avril 2006 est approuvé.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-038	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	37

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

a. Présentation et adoption de la Décision Budgétaire Modificative N°2 (DBM N°2) :

A la demande du Président, l'Agent comptable présente le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 2 de l'exercice 2006. Elle indique que cette DBM a pour principal objet la prise en compte du solde de la tranche 2006 du contrat dont le montant total n'a pas été connu à temps pour la DBM n°1 et de ressources nouvelles survenues depuis le 06 avril dernier. Ainsi le solde de la tranche annuelle du contrat permet une ouverture de crédits, uniquement pour les laboratoires de recherche de 347.543€ (soit un montant total du contrat de 3.932.758€ pour l'année 2006).

D'autre part, les ressources nouvelles constituées de subventions pour la recherche, tant en équipement qu'en fonctionnement et les « recettes » issues de l'apurement des crédits non identifiés antérieurs à 2002 (818k€) permet d'admettre en non valeur un montant de 1.286.404,37€ sur un total de 1.789.026,07€.

Le Président soumet donc pour un montant total de 2.292.402,00 € cette DBM à la délibération du Conseil : *la DBM n°2 est approuvée à l'unanimité.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-039	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

b. Présentation de la lettre de cadrage budgétaire de l'exercice 2007 :

Le Président présente la lettre de cadrage budgétaire de l'exercice 2007 en précisant qu'il dispose, pour cet exercice, d'outils opérationnels pour préparer un budget par objectifs conformément à la LOLF. Les indicateurs de pilotage, pour lesquels les réflexions sont actuellement menées, permettront de mieux cadrer et cibler les actions de l'université dans le respect des axes définis dans le contrat quadriennal.

Il souligne que, dans la continuité des exercices précédents, le budget primitif 2007 devra être adapté et sincère. Il devra être bâti à partir de recettes certaines et être exécuté dans la plus grande rigueur. De plus, une meilleure organisation de la politique patrimoniale, la comptabilisation réelle des amortissements, l'application stricte de la circulaire concernant la Gestion Administrative des Ordres de Missions (GAOM), la gestion centralisée des charges doivent aider à mieux gérer, mieux comprendre et ainsi mieux négocier les ressources de l'UAG.

Le Président insiste sur la nécessité de responsabiliser notre gestion. Il évoque une gestion des ressources s'appuyant sur des recettes certaines, une maîtrise des dépenses emprunte de rigueur (recourir à la concurrence, maîtriser les heures complémentaires, limiter les frais de transports), une meilleure organisation du suivi budgétaire des colloques et l'indispensable poursuite de l'apurement des comptes. Après avoir rappelé les grandes lignes de la LOLF, il insiste sur un suivi maîtrisé des indicateurs permettant de mesurer le niveau général de performance de l'établissement.

D'autre part, le Président présente plusieurs dispositions visant à améliorer la gestion patrimoniale de l'établissement. Il souligne que dans la perspective d'une gestion autonome des universités, le Patrimoine apparaît comme un élément particulièrement sensible de la gestion, la vie universitaire étant largement dépendante d'une gestion claire et efficace de cette activité. Il rappelle la fonction des différents acteurs : les services techniques qui assurent le suivi technique des travaux et la programmation, les services financiers qui ordonnancent les dépenses et liquident les recettes, les services juridiques qui accompagnent les opérations tant sur les marchés publics que sur les conventions de financement, les CUR qui assurent le lien de proximité, la Présidence qui met en œuvre sa politique patrimoniale. Il annonce que la gestion financière sera alors assurée par un personnel géographiquement affecté aux services techniques mais hiérarchiquement sous l'autorité soit du Secrétaire Général, soit du Chef des services financiers, cela pour éviter toute confusion et pression sur les intéressés.

Enfin le Président insiste sur le soutien porté à la modernisation. Si la gestion financière a trouvé un certain équilibre informatique depuis 2004, il rappelle les priorités informatiques dans la gestion des ressources humaines. GEPEITO est un outil de pilotage indispensable à l'établissement, qui s'intègre dans un système intégré d'information qui permettra à terme de mettre à la disposition de chacun des données cohérentes et fiables. Cet axe de modernisation devra aussi être renforcé par la création de bureaux des missions afin de répondre à la nécessité de maîtriser d'avantage les frais de déplacements. Ils devront appliquer, sous l'autorité des ordonnateurs, la circulaire GAOM publiée le 02 mai 2006.

c. Présentation et approbation des admissions en non valeur :

A la demande du Président, l'Agent comptable présente une première liste d'admission en non valeur conformément à ce qui a été indiqué lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2006. Il s'agit d'admettre en non valeur des créances irrécouvrables portant sur les exercices antérieurs à l'exercice 2002 et atteintes par la déchéance quadriennale, pour un montant de 1.286.404,37€. Par ailleurs, pour continuer l'apurement des comptes une « recette exceptionnelle » de 818.772,16€ doit également être constatée.

Après un certain nombre de questions-réponses, le Président soumet l'opération au vote du CA qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-040	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	7
	Contre	0
	Pour	36

d. Présentation et approbation des sorties d'inventaire

A la demande du Président, l'Agent comptable présente les demandes de sortie d'inventaire de biens immobilisés du SCD représentant essentiellement du matériel informatique. Elle présente d'autre part la sortie d'inventaire relative au véhicule « Peugeot 307 » affecté à l'administration générale.

Le Président soumet les deux premières demandes au vote du Conseil. Une liste émanant de la Formation Continue de Guyane souffrant d'imprécisions est renvoyée au prochain Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-041	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces deux listes de sorties d'inventaire approuvées à l'unanimité par le Conseil.

e. Propositions de tarifs

A la demande du Président, le Directeur du SUEPFC propose des modifications des tarifs d'inscription à certains diplômes délivrés sur le pôle Guyane pour lesquels une demande de précisions complémentaires avait été formulée lors du CA du 6 avril 2006. Après quelques questions-réponses, *le Président soumet la modification à l'approbation du Conseil qui l'approuve.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-042	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Vice-président du CUR de la Guyane présente une proposition de modification de tarifs de location de salles récemment réaménagées. *Le Président soumet cette proposition au vote du Conseil qui l'approuve.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-043	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

f. Le principe de gestion des ressources affectées

L'Agent comptable propose de revenir à la gestion des crédits fléchés en ressources affectées. Après avoir rappelé les grands principes de cette gestion, elle répond à quelques interrogations des membres du Conseil.

Le Président soumet le retour à ce mode de gestion à l'approbation du CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-044	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare la gestion des ressources affectées approuvées à l'unanimité du Conseil.

POINT 4 : POINTS JURIDIQUES

a) présentation et approbation des contrats de travail et conventions :

A la demande du Président, le Secrétaire Général présente le tableau des recrutements effectués sur les crédits de l'établissement pour la période s'étendant entre le 1^{er} mars 2006 et le 30 juin 2006. Lors de sa dernière séance, le Conseil avait souhaité que dans la partie indiquant la nature des missions, apparaissent clairement la mission recherche, la mission administration et la mission logistique. Le tableau présenté a tenu compte de ces remarques.

Suite à une question de Monsieur MOLINIE, le Secrétaire Général précise que les situations des personnes recrutées sur budget recherche qui doivent effectuer leur travail pendant la période de fermeture de l'établissement devront être analysées au cas par cas. Toute présence lors de cette période de fermeture devra alors être signalée aux Vice-présidents des CUR pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Le Président soumet les contrats de travail hors délégation à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-045	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces contrats de travail approuvés à l'unanimité.

A la demande du Président, le Secrétaire Général présente les 35 conventions soumises à l'examen du Conseil.

Monsieur BRETON évoque les conventions n°8 et n°16 et s'interroge sur le caractère obligatoire de telles conventions. Madame la Chef de la DAGJ l'informe qu'il s'agit de convention pour autant habituelle entre ces organismes.

Madame BERNABE souhaiterait que soit mieux indiqué le coût des prestations dans les conventions de service ainsi que l'organisme payeur.

Le Président, après avoir répondu à ces interrogations, précise qu'un effort sera fourni en ce sens.

Après ces échanges d'informations, le Président soumet ces conventions à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-046	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces conventions approuvées à l'unanimité.

b) Information et approbation de la participation de l'UAG à l'AMUE

A la demande du Président, le Secrétaire Général évoque la situation de l'établissement vis à vis de l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements) dont la dernière assemblée générale du 29 mars 2006 a approuvé le renouvellement du GIP sous réserve de l'approbation des instances délibérantes de chacun de ses adhérents.

Il précise que l'UAG est adhérente de ce GIP. Elle utilise le produit APOGEE (gestion de la scolarité) et bénéficie des diverses actualisations, des prestations d'assistance et de maintenance. La redevance pour ce produit s'élève annuellement à 25.916 € HT (28.118,86€ TTC). Pour mémoire l'université utilisait jusqu'à la fin 2003 le logiciel financier NABUCO abandonné au profit du logiciel JEFYCO, moins onéreux et mieux adapté.

Le Président soumet donc la demande d'adhésion de l'UAG au GIP AMUE et la proposition de délégation du Conseil pour autoriser le Président à désigner le représentant de l'Université à l'Assemblée de ce groupement.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-047	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces deux propositions adoptées par le Conseil.

c) Approbation d'une attribution, à titre temporaire, d'un logement de fonction

A la demande du Président, la proposition d'attribuer, dès le mois d'août, à titre temporaire et sans contrepartie financière, le logement de fonction situé dans les locaux de la BU est présenté en Conseil par le Secrétaire Général.

Ce dernier précise que ce local est appelé à devenir un local de stockage de la BU, l'occupation à titre de logement de fonction ne sera plus possible après ce dernier accueil.

Madame NABAJOTH souhaite des précisions sur la gratuité de cette mise à disposition.

Madame BERNABE rappelle le contexte de cette mise à disposition temporaire pour un collègue muté du pôle Guyane au pôle Guadeloupe.

Monsieur AGLAE souhaiterait connaître le statut de ce personnel.

Madame BERNABE lui répond qu'il s'agit d'un bibliothécaire adjoint spécialisé.

Monsieur THERESINE souhaite savoir s'il s'agit d'une mesure habituelle ou exceptionnelle de mettre à disposition du personnel, même de manière temporaire, ce type de local.

Madame le Secrétaire Général Adjoint informe le Conseil que logement a déjà fait l'objet d'une occupation à titre gracieux à un personnel de la bibliothèque à titre transitoire, ce que le Conseil avait dans le passé approuvé.

Le Président soumet cette demande à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-048	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	4
	Contre	2
	Pour	37

Le Président déclare cette attribution à titre temporaire d'un logement de fonction approuvée par le Conseil.

d) Présentation et approbation d'une convention entre l'UAG et l'IUFM de Guadeloupe

Le Président précise que parallèlement au contrat quadriennal, l'UAG doit signer une convention avec chacun des 3 IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique. La convention proposée avec l'IUFM de Guadeloupe aujourd'hui reprend globalement les termes de la précédente, en tenant compte de la mise en place du LMD et la future intégration des IUFM évoqué à les articles 27, 28 et 29 de la présente convention.

Il souligne qu'une convention du même type sera proposée pour l'IUFM de Martinique lors du prochain Conseil et que celle concernant l'IUFM Guyane est en cours de discussion avec le Directeur PRIMEROSE.

Monsieur MOLINIE évoque une clause de l'article 9 relative au cursus Master université et s'interroge sur l'acquisition automatique de modules de maîtrise.

Madame le Directeur de l'UFR des STAPS évoque le problème rencontré dans les échanges de service avec l'IUFM Guadeloupe et notamment les 300 heures proposées par l'UFR STAPS sans aucun retour connus pour l'heure avec cet Institut. Elle évoque la difficulté de sa composante à maintenir ce service qui déséquilibre la gestion de l'UFR des STAPS.

Le Président souhaite apporter quelques éclaircissements à ces derniers propos, car les échanges de service sont évalués entre l'IUFM et l'UAG et le déséquilibre évoqué par le Directeur CARTON concerne la balance entre l'UFR SEN et l'UFR STAPS.

Monsieur PORTECOP évoque la problématique des ressources TIC dans ce partenariat et propose qu'une réflexion rapide puisse alimenter un avenant cadrant d'avantage les relations entre ces deux institutions dans ce domaine.

Un débat s'engage sur l'article 9 pour lequel pourrait être retenu la démarche de validation des acquis.

Le Président propose que cet article reste en l'état et qu'une réflexion soit menée pour l'améliorer et l'encadrer d'avantage.

Monsieur TAMARIN souhaite un engagement des deux parties sur une coopération dans l'animation culturelle mais aussi sportive et propose de l'ajouter clairement dans cette convention.

Le Président propose de rajouter à l'article 12 l'animation sportive.

Madame BERNABE propose que la documentation fasse l'objet d'un titre 4 en raison de son caractère globale comme support de la pédagogie. Monsieur THERESINE propose la formulation « relation pédagogique et documentaire ».

Le Président souhaite soumettre le texte en l'état et propose d'inscrire cette précision dans le cadre du bilan d'étape inscrit dans le cadre de l'évaluation et de l'amélioration de cette convention.

Après ces échanges, le Président soumet cette convention à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-049	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	43

Le Président déclare cette convention approuvée par le Conseil.

e) Présentation et approbation des demandes d'association étudiantes pour un rattachement de leur siège social à l'UAG

A la demande du Président, le Chef de Cabinet présente les travaux effectués par l'Adjoint au Secrétaire Général du pôle Martinique relatif à l'identification des associations étudiantes (ou hors association du personnel et de recherche) du campus de Schoelcher. Il en ressort 12 demandes de rattachement de leur siège social à l'Université notamment pour les associations suivantes : ADECOM, ADESSCA, AEM, AGTLM, CDSU, DOUBOUT, Gestion en Action, MKG Crew, MUC, MVC, NOU LA et l'association CAMPUS COMMUNICATION.

Monsieur BRETON souhaite des précisions sur l'association VI AN NOU qui a une connotation confessionnelle dans le cadre d'une institution universitaire laïque.

Le Vice-président du CUR Martinique évoque quelques difficultés rencontrées avec cette association sur le respect des règles de laïcité dans l'enceinte de l'Université et demande une précision sur l'objet social de cette organisation.

Le Chef de Cabinet procède à la lecture de l'article 2 des statuts de ladite association : « *elle a pour but de réunir des étudiants adventistes sur le territoire martiniquais quelque soit leur nationalité afin de partager leur foi, d'offrir l'opportunité à ses étudiants de se faire des amis et de développer une saine camaraderie, de promouvoir la croissance spirituelle, physique, intellectuelle et culturelle de ses adhérents, de maintenir les membres informés des différents plans, projets et faits les concernant, d'apporter appui aux différents membres qui rencontreront des problèmes spécifiques à l'exception des problèmes politiques...* » Il précise que cette association a déjà enregistré son siège social à l'UAG et qu'un refus du Conseil nécessitera d'adresser un courrier à la Préfecture de la Martinique.

Monsieur BERNABE trouve cette question complexe, il se dit opposé au travail sectaire de cette association mais il lui paraît difficile d'ignorer les membres de confession adventiste du pôle Martinique réunis dans cette association. Il demande que les statuts de cette association soient revus et permettent de mieux définir les gardes-fous à l'endroit du principe de laïcité.

Monsieur COURBAIN rappelle le droit absolu de cette association de fonctionner, mais qu'il ne lui semble pas opportun que la domiciliation de son siège social soit établi à l'Université.

Monsieur BRETON souhaite connaître l'objet de l'association DEBOUT qui n'est pas encore constituée.

Le Président procède à la lecture dudit objet : « *cette association a pour objet la mise en œuvre d'activités culturelles, scientifiques et artistiques...* ».

Après plusieurs échanges d'informations, le Président soumet ces 12 propositions et la demande de retrait formulée pour l'association VI AN NOU à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-049	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	37

Le Président déclare ces demandes d'associations et la demande de retrait relatif à VI A NOU adoptées par le Conseil.

POINT 5 : PRESENTATION ET APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CPE

A la demande du Président, le Secrétaire Général remet en séance un document reprenant les travaux et les propositions formulées par la Commission Paritaire d'Etablissement réunie le 26 juin 2006. A la composition de la Commission regroupant 28 membres présentés par les organisations syndicales et élus lors du scrutin du 10 avril 2006 et 28 membres représentant l'Administration et désignées par le Président de l'Université, sont joints :

- le nouveau règlement intérieur,
- la liste des commissions et comités émanant de la CPE avec leurs compositions,
- le calendrier des congés des personnels IATOSS pour les « *petites vacances* »

Des précisions sont apportées sur la composition de la CPE et son fonctionnement. Le Secrétaire Général informe le Conseil que chacun des membres a reçu lors de l'installation de la CPE le 26 juin un livret d'information qu'il espère complet et qui sera actualisé compte tenu de l'évolution des textes.

Le Président soumet ces textes à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-050	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	42

Le Président déclare ces 3 textes adoptés par le Conseil.

Monsieur BERNABE exprime le regret que, comme pour les Conseils, le principe de parité de la représentativité des trois pôles n'ait pas été respecté. Il lui est répondu que contrairement aux règles électorales des trois Conseils, les personnels IATOSS votent pour des listes de personnels présentées par les syndicats. Il leur incombe alors de veiller à cette parité.

Le Président aborde les demandes de création d'emplois pour la campagne 2007. Il rappelle les critères qui ont prévalu au classement aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil et notamment la méthode retenue, comme les années précédentes, de consultation de chacun des CUR. Il rappelle que le CUR Guyane, en raison des deux « articles 33 », a formulé des propositions hors IUT et IES, qui conformément aux prérogatives dévolues aux « articles 33 » feront leurs propres demandes de création d'emploi sous réserve d'adéquation avec la politique générale de l'établissement.

Ces propositions étant transmises par les pôles, il précise qu'il lui appartenait d'établir un projet de classement en fonction non seulement des intérêts des CUR; mais aussi de ceux de notre Etablissement. Il rappelle que les prérogatives du Président lui permettent de se réserver le droit d'avoir des positions d'établissement contraire au souhait de l'un ou de l'autre de nos CUR.

Il informe le Conseil que le projet de classement aujourd'hui proposé a été présenté à la CPE, débattu, discuté ou/et modifié. Il s'agit donc d'étudier la proposition de la CPE. Cette dernière a validé dans sa grande majorité et sans modification la proposition du Président.

Le Président souligne les différents critères qui ont été pris en compte :

- les demandes 2006 non encore pourvues pour lesquels l'argumentaire n'a pas été modifié ;
- le contrat quadriennal, le Ministère veillant à ce que les priorités déclinées dans le contrat soient exprimées dans les demandes de postes : le pilotage de l'établissement (indicateurs de performance et LOLF) par exemple
- la maîtrise budgétaire,
- le développement d'une politique de service à l'utilisateur ;
- l'accompagnement de la politique de la recherche qui doit s'accompagner sur des compétences fortes et en expertise ;
- la gestion des Conseils universitaires régionaux ;
- le développement des dispositifs en faveur de l'égalité des chances dont le récent appel à projet nous a placé en très bonne position parmi les établissements retenus ;

Et enfin, il souligne qu'arrivé à ce stade de développement de notre Université, le Conseil peut se permettre de demander un poste sans a priori l'affecter sur tel ou tel pôle, à charge pour nous d'en discuter après la création de ce poste.

Le Président présente le classement :

PRIORITE	UFR OU SERVICES	LOCALISATION	EMPLOI	CAT.	BAP	MUTUALISATION	CLASSEMENT 2005	OBSERVATIONS
1	SCD	à déterminer	IGE	A	E	oui	4	recherche
2	BEP Présidence	Guadeloupe	IGE	A	E	oui		statistiques
3	SCUIO-IP	Guadeloupe	ASI	A	I		6	insert. Prof.
4	CRI M	Martinique	TECH	B	E	oui	14	
5	UFR MEDECINE	Guyane	TECH	B	I		5	
6		à déterminer	IGE	A	I	oui		contrôle de gestion
7		Martinique	TECH	B	I	oui		recherche
8	CUR	Guyane	TECH	B	I	oui		
9	ECOLE DOCTORALE	Guadeloupe	IGE	A	I	oui		recherche
10	DSI	Martinique	TECH	B	A/B		11	
11	CUR	Guadeloupe	TECH	B	G	oui		patrimoine logistique des sites
12	Vice Présidence CS	Guadeloupe	IGE	A	I	oui		valorisation de la recherche
13	SUAPS	Martinique	TECH	B	I	oui	13	sport et culture
14	CRI G	Guadeloupe	TECH	B	E	oui	10	gestion parc informatique
15	DPLSH	Guadeloupe	ADT	C	I			

Monsieur JANKY souhaite avoir des précisions sur l'ouverture de la Guyane du PCEM1 qui ne dispose pour l'heure d'aucun encadrement administratif et regrette que ce dernier soit classé en 5^{ème} position sauf si un projet de mutualisation avec les 2 articles 33 voit le jour.

A la question de madame AUMIS qui souhaite savoir si l'Université connaît déjà le nombre de postes susceptibles d'être obtenus, le Président répond par la négative.

Monsieur MAURIN, tout en précisant qu'il ne remet pas en cause ce classement, évoque l'absence totale de personnel affecté à la recherche au sein de l'UFR SJE en Guadeloupe.

Le Président évoque le cas de la médecine en Guyane et rappelle la situation en Martinique où près de 250 étudiants étaient attendus à l'ouverture du PCEM1. A cette occasion, l'UFR LSH avait mis à disposition de l'UFR de Médecine un personnel. Il précise que la situation en Guyane n'est pas la même, 60 étudiants sont attendus et seront intégrés au Campus de Saint-Denis. Il préconise alors que se soit l'administration de l'IESG qui assure dans un premier temps la gestion de la scolarité de ces 60 étudiants. Pour l'appareilleur, en accord avec le Secrétaire Général, le Président informe qu'il a décidé de faire appel à un emploi aidé, afin de faire face à cette situation exceptionnelle.

Madame TARADE souhaite avoir des éclaircissements sur les opérations de scolarité qui pourraient être confiées à l'IES. Elle précise que la gestion des inscriptions ne pose aucun problème, mais la gestion des concours semble plus problématique. Le Président propose que la définition de cette organisation fasse partie des négociations attendues entre le vice-doyen de médecine et l'administration de l'IES à laquelle il se propose de participer.

Monsieur MAURIN évoque la situation de l'Observatoire de la Vie Etudiante qui ne bénéficie pas ou peu de personnel titulaire affecté.

Le Président évoque plusieurs projets qui lui ont été soumis dont celui d'une plus grande collaboration entre cet Observatoire et le Service Commun SCUIO-IP.

Le Président soumet à l'approbation du Conseil le classement des demandes d'emploi pour la campagne 2007.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2006-051	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	2
	Pour	42

Le Président déclare ce classement adopté à l'unanimité.

Le Président suspend la séance à 13h10

Les travaux reprennent à 14h25

POINT 6 : PRESENTATION ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CEVU DONT LE DOSSIER « LMD »

A la demande du Président, le Vice-président du CEVU présente les différents travaux de ce Conseil lors de la séance du 03 juillet 2006 et notamment pour les différents diplômes :

- Suite à l'avis du CEVU d'avril sur la Capacité en droit, les dossiers demeurent incomplets. Il est demandé aux responsables de chaque composante (Faculté de Droit et d'Economie 972 et UFR SJE 971) de se concerter avec le SUEPFC pour formuler une unique proposition devant constituer le dossier de l'établissement pour ce diplôme.
- DESTU (Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques Universitaires en Développement Durable) : malgré les compléments fournis, le CEVU souhaite un nouvel examen. Des précisions s'avèrent indispensables.
- DU de la Faculté de Médecine ; le CEVU donne un avis favorable (4ans) pour :
 - Le DIU « secours médicaux en milieu équatorial » sous réserve que l'avis de Paris13 soit favorable et qu'une consultation juridique préalable soit effectuée sur le déplacement prévu en hélicoptère pour les étudiants ;
 - le renouvellement d'habilitation du DU « urgences pédiatriques » ;
 - le renouvellement du DIU « méthodes et pratique en Epidémiologie et Recherche Clinique », sous réserve de l'avis de Bordeaux 2.
- Demandes du SUEPFC : d'une manière générale, il est demandé au SUEPFC de présenter des plans de financement plus détaillés pour une meilleure compréhension des membres du conseil. Le CEVU donne un avis favorable pour :
 - la mise en œuvre, sur le mode de la formation en alternance, d'une LP « Industries Agroalimentaires, Alimentation » en collaboration avec l'université de Paris XII ;
 - la mise en œuvre, pendant 2 ans, d'une LP « Etudes Territoriales Appliquées » sur une habilitation de Strasbourg 2 ;
 - le renouvellement pour 4 ans du Diplôme Universitaire de « Science de l'éducation et de la formation » (DUSEF), sous réserve d'une modification dans les modalités du contrôle des connaissances ;
 - le renouvellement, pour 4 ans, du Diplôme Universitaire de formateur d'Adultes (DUFA) et du Diplôme Universitaire de Responsable de Formation (DURF), sous réserve de quelques modifications en particulier dans les modalités de CC.
- Règlements des diplômes (arrêtés de 97) renouvelés pour un an ou 2 ans.

Pour le LMD, le Vice-président du CEVU reprend différents points :

- Pour les calendriers d'organisation, il présente ceux approuvés par le CEVU pour :
 - la section économie et pour celui de la section droit avec deux corrections de date (UFR SJE 971) ;
 - le calendrier 2006/07 des vacances universitaires des étudiants de l'IUT.
- Ajustements du RGCCA et autres modalités : il présente les ajustements au RGCCA approuvés par le CEVU, les seuils d'ouverture d'enseignements en Licence et Master, le principe de comptabilisation des cours intégrés.
- Charte des examens : il présente les modifications de la charte des examens rendues nécessaires par le nouveau RGCCA et les arrêtés sur le LMD.
- Pour les RPCCA de LICENCE, le Vice-président du CEVU précise que :
 - S'agissant des Licences Professionnelles, il est rappelé l'existence d'un règlement général adopté par les conseils et auquel chaque LP doit se conformer strictement ;
 - après ajustements du CEVU, les RPCCA des domaines, STAPS, LSH, SEG et STS de licence ont été approuvés ;
 - une précision sera nécessaire pour le RPCCA du domaine LSH, sur la notion de CC ;
 - le RPCCA du domaine DSP nécessite une harmonisation et une présentation plus en cohérence avec les autres domaines. Par ailleurs il ne peut pas y avoir de règlement spécifique à la LAP qui est une licence du domaine et relève du même règlement.
 - certains éléments sont actés par le CEVU, comme : la proportion de CC qui est de 1/3 ; le barème des mentions qui est aligné sur 12, 14, 16 ; le nombre d'absences aux TD/TP qui est de 02 ; la note plancher qui est de 08/20 pour UE 1 de chacun des semestres 5 et 6 ; les coefficients des UE qui seront, pour chaque semestre, de 02 pour les UE fondamentaux et de 01 pour les autres.
 - mandat lui a été donné par le CEVU pour formuler une proposition de RPCCA pour le domaine DSP.
- Pour les RPCCA de Master, le Vice-président du CEVU précise que :
 - après quelques ajustements les RPCCA des domaines, Humanités, SEG et ST de Master sont approuvés ;
 - une précision sera nécessaire pour le RPCCA du domaine LSH, sur la notion de CC.
- Les Enseignements libres, il précise que pour les masters, compte tenu de l'absence de propositions, il est convenu de reporter au prochain CEVU ou commission permanente du CEVU l'examen de l'offre pour les masters.
 - le CEVU n'a pu examiner dans le détail la liste des EC libres proposés pour chaque domaine de Licence, toutefois le conseil a adopté la règle générale suivante : chaque domaine établit distinctement pour chacun des semestres 2 et 4 de licence, une liste des EC libres proposés aux étudiants du domaine ; cette liste comportera nécessairement au moins un élément pris dans chacune des listes proposées par le SUAPS, le SCUIO-IP, le SCD, et l'IUFM ; de plus elle intégrera également au moins un EC dans une discipline autre que celles qui caractérisent le domaine ; enfin, il est convenu que sur chaque pôle, une concertation des composantes permettra de dégager un ou des créneaux fixés pour l'ensemble du pôle, pour la mise en œuvre des EC libres des semestres 2 et 4.

Le Président soumet ces différentes propositions à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-052	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	42

Le Président déclare ces propositions du CEVU adoptées par le Conseil.

POINT 7 : PRESENTATION ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

A la demande du Président, le Vice-président du CS aborde les travaux du Conseil Scientifique en date du 03 juillet :

- Modalités de répartition de l'aide financière à la recherche pour 2006 : Le Bureau de la Recherche Scientifique élaborera un tableau que devront utiliser tous les directeurs pour présenter les demandes d'aides financières dans le cadre du soutien à la recherche.
- Pour l'examen des demandes et propositions, il présente les montants des crédits à répartir :
 - Développement des relations avec les organismes de recherche : 42500 euros
 - Soutien aux déplacements des équipes: 25500
 - Missions d'échanges : 17000
 - Soutenances de thèses et stages de doctorants : 34000
 - BQR : (actions spécifiques, colloques, publications) : 139204,50 dont 102083,27 à répartir, 4% soit 37121,23 étant affecté conformément au terme du contrat aux jurys de thèse et d'HDR

- Soutenance de thèse et stages de doctorants : il précise que le tableau récapitulatif des aides allouées devra faire apparaître les sommes attribuées aux équipes de recherche pour les soutenances de thèses.
 - Thèse : 1000 euros
 - Stages de doctorants : 1200 international, 800 national, 700 caraïbe.
- Soutien au développement avec les organismes de recherche : La priorité est mise sur les équipes d'accueil.
- Soutien aux déplacements des équipes multi sites :
 - 700 euros entre la Guyane et les Antilles
 - 300 euros entre la Martinique et la Guadeloupe
- Missions d'échanges scientifiques : Compte tenu du nombre élevé de demandes, 460 euros seront attribués quelque soit la destination
- BQR : 4 % du BQR sont réservés aux soutenances de thèse et d'HDR.
 - Intégration jeunes chercheurs : 2920
 - Soutien HDR : 1095
 - Soutien à la culture scientifique : 1825
- Colloques : la section permanente a pris en compte les dossiers complets faisant apparaître le budget prévisionnel, les partenaires éventuels. Elle adopte le barème suivant : colloque international : 1,5, colloque national et journées d'études : 1 point. Il précise que le Conseil étudiera la possibilité de procéder aux appels d'offres au mois de décembre afin de pouvoir budgétiser les dépenses de l'année.
- Proposition de jury pour le prix de thèse 2007 : Il informe le Conseil que le CS propose le jury suivant :
 - Sciences exactes et Naturelles : BÂ Amadou, CLERGEOT Henri, MOUDAFI Abdellatif, ABAUL Jacqueline ;
 - Sciences Humaines : BRETON Jean-Marie, DANIEL Justin, MONTAUBAN Jean – Gabriel, BERNABE Jean, CRUSOL Jean, BEGOT Danielle.
- Programme de l'Ecole Doctorale : il présente la motion voter à l'unanimité par le CS pour demander que les doctorants puissent continuer à être recrutés sur les demi services d'ATER, et qu'il bénéficie d'une rémunération incluant les 40 %.
- Désignation de madame Cécile BERTIN – ELISABETH à la section permanente en remplacement de Madame MENCE-CASTER ;
- Validation de la Charte électronique de thèse : La charte électronique de thèse a été examinée par le Conseil Scientifique du 4 avril 2006 et préalablement soumise à la Division des Affaires Générales et Juridiques pour avis. Plusieurs modifications étant proposées, un délai supplémentaire a été demandé par le Conseil pour sa validation définitive.
- Questions diverses : Madame Cécile BERTIN – ELISABETH est proposée par le Conseil Scientifique pour siéger au Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM de la Martinique à la place de M. Pascal VAILLANT.

Le Président soumet les propositions du CS à l'approbation du Conseil, qui les approuvent.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-053	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 8 : PRESENTATION ET APPROBATION DU CONTRAT QUADRIENNAL

Le Président rappelle le processus mis en place dès novembre 2004 qui a amené au texte aujourd'hui proposé à la délibération du Conseil. Il commente ensuite ce texte final après en avoir rappelé les éléments du préambule et les grandes lignes du sommaire :

- Point I : Poursuivre l'effort de structuration de l'université autour des missions fondamentales de recherche et de formation
 - Objectif 1 : Valoriser la stratégie scientifique dans la zone Caraïbes – Amériques
 - Objectif 2 : Recomposer l'offre de formation visant à renforcer la réussite des étudiants et l'attractivité de l'établissement
- Point II : Valoriser les ressources au service d'une stratégie de développement et de performances pour l'établissement
 - Objectif 1 : Progresser dans l'organisation structurelle de l'université
 - Objectif 2 : Renforcer le pilotage de l'établissement
 - Objectif 3 : Améliorer le dispositif de gestion des ressources humaines
 - Objectif 4 : Amplifier le dialogue social
 - Objectif 5 : Développer la vie étudiante
 - Objectif 6 : Développer une politique de services numériques à l'utilisateur
 - Objectif 7 : Assurer la gestion et la maintenance du patrimoine immobilier

Il évoque les éléments annexés dont les fiches opérationnelles, les indicateurs d'évaluation, l'annexe financière, l'annexe relative à l'offre de formation et l'annexe relative à la recherche.

Après un échange d'information et plusieurs propositions de modifications, le Président soumet le projet de contrat quadriennal 2006-2009 à l'approbation du Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-054	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

- Limitation de la capacité d'accueil en PCEM1 :**

Le Président présente la demande de limitation de la capacité d'accueil en PCEM1 formulée par l'UFR des Sciences Médicales pour la rentrée 2006 soit : 320 étudiants en Guadeloupe, 320 en Martinique et 70 en Guyane.

Après consultation de la Directrice, il précise que cette demande est inutile pour l'UFR des STAPS au regard de la baisse du nombre d'inscriptions connue à la rentrée 2005.

Le Président soumet cette demande à l'approbation du Conseil qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-055	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Vu l'heure tardive et la tenue d'un Conseil d'Administration en formation restreinte, le Président lève la séance à 18h15 après avoir annoncé l'élection de monsieur TAMARIN à la Vice-présidence du Conseil des Sports et remercié madame Marie-Françoise BERNABE qui va profiter d'une retraite bien méritée et qui a accompli un énorme travail à la tête du SCD de l'UAG. Il rappelle que son mandat s'achève le 15 novembre prochain et qu'il a donc présidé aujourd'hui pour la dernière fois le Conseil d'Administration. Il remercie les administrateurs de la confiance qu'ils lui ont témoignée et de l'énorme travail accompli. Il espère, dit-il, avoir atteint au moins 1 objectif : que ce CA soit un véritable lieu de débats d'idées sur les problèmes de fonds concernant notre Université.